



Aménagements paysagers

Formation continue

- > La formation vise l'obtention du brevet de technicien supérieur agricole Aménagements Paysagers (niveau 5 RNCP17218)
- > Gérer des projets d'aménagements paysagers, de l'étude préalable initiale à la fin de leur réalisation

Métiers visés

Chef(-fe) d'équipe, de chantier en paysage, technicien(-ne) des collectivités territoriales, technico-commercial(-e), enseignant(-e), formateur(-trice), éducateur(-trice)...

Contenu de la formation

- ✓ Organisation économique, sociale et juridique
- ✓ Les contextes et les déterminants des aménagements paysagers
- ✓ Connaissance des végétaux et gestion des espaces paysagers
- ✓ Techniques d'implantation et de construction pour l'aménagement paysager
- ✓ Gestion technico-économique des chantiers
- ✓ Participation à l'élaboration d'un projet d'aménagement paysager
- ✓ Module d'initiative locale : Infographie

Moyens et modalités pédagogiques

✓ Moyens pédagogiques

- Salle de cours dédiée à la formation
- Supports écrits
- Equipement informatique
- Atelier et matériels de chantier
- Une équipe pédagogique avec un formateur référent pour chaque apprenant, formateurs techniques professionnels, assistant de formation et accompagnatrice insertion professionnelle

✓ Modalités pédagogiques

- Possibilité d'individualisation des parcours
- Alternance théorie/pratique
- Intervenants professionnels
- Echanges de pratiques
- Retour d'expériences
- Stages en entreprise

Dates :

Du 02/09/24 au 27/06/25

Durée :

1381 h dont 968 h en centre et 413 h en entreprise

Bilan intermédiaire :

A définir

Bilan final :

A définir

Financement :

La formation est financée par la région des Pays de la Loire (voir conditions auprès du CFPPA). 10 à 14 stagiaires attendus.

Autres possibilités de financement :

CPF, CPF de transition professionnelle, contrat de professionnalisation ou d'apprentissage.

La réussite se cultive ici.



Réunion d'information

Accueil, présentation du CFPPA, de la formation et visite du site.

26/03/24	16/04/24
28/05/24	25/06/24
de 13h30 à 16h au CFPPA Le Fresne à Angers ou sur RDV	

Inscription obligatoire auprès du CFPPA.

Modalités pratiques et inscription

S'inscrire auprès du centre : remplir un dossier de préinscription et participer à une demi-journée de validation de projet (présentation du site et formation avec financements, test écrit et entretien oral)

Pour toutes questions relevant de l'accessibilité de la formation aux publics en situation de handicap, contactez le centre.

Modalités d'évaluation

L'examen repose sur 5 épreuves réparties de la manière suivante :

- 50 % en épreuves terminales : deux épreuves nationales
- 50 % en évaluation certificative en cours de formation (ECCF) ou non (hors ECCF) : cinq épreuves organisées par le centre de formation

Coordinateur : Delphine RIPOCHE - T. +33 (0)2 41 68 60 03
delphine.ripoche@educagri.fr

Assistante formation : Myriam TESSIER - T. +33 (0)2 41 68 60 03
myriam.tessier@educagri.fr



Public concerné - Pré-requis

- Avoir une qualification de niveau IV : BTA, BT, BP, Bac pro, Bac technologique, Bac général ou DAEU scientifique
- Disposer des aptitudes physiques nécessaires à l'exercice du métier
- Avoir levé les éventuels freins à l'entrée en formation (logement, transport...)
- Pouvoir justifier d'un projet professionnel concret

Conditions d'accès

- Être demandeur d'emploi ou salarié en reconversion
- Satisfaire aux tests de positionnement (expression écrite) et à l'entretien de motivation organisés par le centre

→ lefresne-angers-segre.fr